http://gec.venissieux.org/Schema-d-accueil-des-gens-du-voyage-703



Schéma d'accueil des gens du voyage

- Lettre des élus -



Publication date: mercredi 10 juillet 2019

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

L'agglomération lyonnaise dispose aujourd'hui d'un bon maillage territorial d'aires d'accueil, aires de grand passage ou terrains familiaux, gérées par la Métropole, avec un niveau d'équipement satisfaisant.

Le nouveau schéma garde un objectif ambitieux de réalisation, même s'il est dommage que la question de la localisation de ces aires ne soit pas davantage abordée. La grande majorité de ces terrains restent en effet implantés dans des zones dégradées, en périphérie des communes, accentuant de fait les difficultés d'insertion, économique, sociale ou scolaire de ces populations.

La sédentarisation est également un sujet sur lequel nous devons avancer. De plus en plus de familles font le souhait d'un habitat pérenne. Cette évolution est prise en compte dans le nouveau schéma, qui fixe un objectif de production de 30 logements adaptés par an. Sur ce sujet, Vénissieux est en avance. Dès 2013, la Ville s'est engagée, en collaboration avec le Grand Lyon, le bailleur Est Métropole Habitat et l'association Artag, dans la réalisation d'un projet de logements individuels accessibles économiquement et adaptés aux besoins des familles de gens du voyage installées depuis 30 ans sur le terrain de la Glunière. Livré en octobre 2017, le quartier de la Glunière est aujourd'hui un modèle à suivre pour les futurs projets de ce type sur le territoire de la Métropole en terme de qualité de l'habitat. L'accompagnement proposé aux familles par l'ARTAG pour la prise en main de leurs nouvelles responsabilités locatives et leur intégration dans la vie de la commune a aussi été un point fort de ce projet.

Il faut aujourd'hui progresser sur l'accompagnement social. Le non recours au droit a été pointé, or, les travailleurs sociaux sont toujours insuffisamment formés sur les dispositifs et la médiation adaptés aux gens du voyage. L'insertion par l'activité économique reste un point noir : les dispositifs d'accompagnement sont souvent inadaptés aux spécificités de ces populations en forte difficulté sociale et qui présentent un très faible niveau scolaire. En matière de santé et d'accompagnement du vieillissement et du handicap, les moyens d'intervention auprès du public « voyageur » ont progressivement été réduits. Les dispositifs de protection maternelle et infantile butent sur les problématiques de domiciliation.

La question de la scolarisation doit aussi devenir une priorité. La non scolarisation en maternelle, très marquée chez les gens du voyage et qui tend à s'accentuer, constitue un véritable handicap pour la suite de la scolarité. Le décrochage des enfants est ensuite très fréquent au niveau du collège. L'observatoire de la scolarisation, engagement du précédent schéma d'accueil, n'a pas pu être mis en oeuvre ; en revanche, la création d'un pôle « allophones ou voyageurs » au sein de l'académie, est un vrai levier pour favoriser la scolarisation. Les expérimentations menées sur certaines aires d'accueil, avec des postes d'enseignants médiateurs itinérants, sont également des exemples encourageants qu'il faut continuer à développer.